



APPRENTISSAGE PRATIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL (APMT) GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

Objectif de la mesure

La mesure APMT s'adresse à des travailleurs en situation de handicap aptes au travail qui ont les capacités requises pour intégrer le marché du travail et pour lesquels un plan d'apprentissage pratique en milieu de travail est nécessaire pour favoriser l'intégration et le maintien en emploi. Cette mesure permet au participant de bénéficier d'un soutien personnalisé pour développer ses compétences et intégrer un emploi durable dans l'entreprise à la suite de sa participation à la mesure. Divers moyens sont donc mis en place pour maximiser les chances de réussite de la personne et de répondre aux besoins de l'employeur.

Critères d'admissibilité

- **Avoir la capacité d'entreprendre une démarche d'intégration** vers un emploi ciblé dans une entreprise qui, à terme, permettra une intégration en emploi durable;
- **Avoir des limitations fonctionnelles** qui constituent un obstacle pour intégrer un emploi;
- **Avoir besoin de soutien** pour son intégration en emploi;
- **Avoir besoin de développer des compétences en milieu de travail;**
- **Être citoyen canadien, résident permanent ou avoir le statut de réfugié au Canada;**
- **Avoir légalement le droit de travailler au Canada** conformément aux lois et à la réglementation provinciale et fédérale pertinente.

Les besoins de financement pour la réalisation du projet

Salaires et charges	<ul style="list-style-type: none">● Établi selon le profil du participant, son historique, ses difficultés, ses besoins, maximum 75%● Taux dégressif● Taux horaire selon le salaire réel dans l'entreprise pour le même type de poste● Durée 52 semaines maximum● Temps plein/partiel (selon les capacités du participant – le nombre d'heures peut être progressif sur la durée de la participation) le participant devra cependant être en mesure de travailler au moins 12 heures / semaine en début de parcours et pouvoir travailler minimalement 20 heures par semaine à la fin de son plan d'apprentissage
Mesure de soutien : Équipements adaptés	<ul style="list-style-type: none">● Équipements requis pour adapter un poste de travail (ex. : logiciels de reconnaissance vocale, chaise ergonomique, table de travail sur mesure)● Demande l'évaluation d'un ergonome / ergothérapeute Plus d'une soumission doit être fournie



Mesure de soutien : Accompagnement à l'interne	<ul style="list-style-type: none">● Exemple d'accompagnateur à l'interne ; le superviseur de l'entreprise est dégagé de ses tâches habituelles un certain nombre d'heures selon l'importance du besoin d'encadrement.● Remboursement des dépenses raisonnables, selon le taux du marché● Les besoins d'accompagnement à l'interne devront être détaillés dans le plan d'apprentissage du participant (maximum 13 semaines cumulatives).
Mesure de soutien : Autres	<ul style="list-style-type: none">● Matériel de sécurité : vêtements, lunettes, bottes● Frais de formation et matériel (ex. : perfectionnement pour un logiciel de bureautique● Frais d'interprétariat● Frais d'hébergement et de repas
Immobilisations / Frais d'adaptation	<ul style="list-style-type: none">● Améliorations locatives visant à rendre accessibles les lieux de travail (ex. : rampe d'accès, ouverture de porte automatique, barre d'appui, etc.)● Obligation d'avoir un ergothérapeute / ergonomiste pour l'évaluation, la recommandation et le suivi des travaux● Plus d'une soumission est demandée pour l'exécution des travaux● En partenariat financier avec autres programmes et employeur
Transport	<ul style="list-style-type: none">● Frais de déplacement du participant● Selon le moyen le plus approprié pour le participant
Honoraires professionnels	<ul style="list-style-type: none">● Ergonome, ergothérapeute● Professionnel en pratique privée : neuropsychologue, conseiller d'orientation, psychoéducateur● Formateur● Honoraires raisonnables acceptés, selon les prix du marché

Dépôt de projet

Le formulaire de dépôt de projet est disponible sur notre site web: sphere-qc.ca/demande-de-service/

**Pour plus d'information, veuillez contacter l'agent de projets responsable de votre région.*